



Administration communale  
WINCRANGE

## AVIS

Conformément à l'article 16, alinéa 5 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a accordé les autorisations suivantes :

- n° 3A/2020/4342/167 du 23 décembre 2020 présentée par la société AUTOCARS SALES-LENTZ SA (SLA SA) relative à exploitation d'un cric Marque Blitz, type Junior Jack 2 109362, n° de construction 95234, pour le compte de la SA ROSS TROINE AUTOCARS
- n° 3A/2020/4335/167 du 15 décembre 2020 présentée par la société AUTOCARS SALES-LENTZ SA (SLA SA) relative à exploitation d'un pont élévateur marque MAHA, type MCL/RGB n° de construction MCL 22 182608-001-1/2020-06-01
- n° 3A/2020/4337/167 du 14 décembre 2020 présentée par la société AUTOCARS SALES-LENTZ SA (SLA SA) relative à exploitation d'un pont élévateur marque MAHA, type MCL/RGB n° de construction MCL 22 182608-001-2/2020-06-01
- n° 3A/2020/4339/167 du 14 décembre 2020 présentée par la société AUTOCARS SALES-LENTZ SA (SLA SA) relative à exploitation d'un pont élévateur marque MAHA, type MCL/RGB n° de construction MCL 22 182608-001-3/2020-06-01

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du tribunal administratif, appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Wincrange, le 04.02.2021

Le bourgmestre,

